



COMMENT REGLER UNE FACTURE DE LA MAIRIE ?

1- Paiement de proximité

TITRE EXECUTOIRE COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVis DES SOMMES A PAYER	
COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT	COMPTABLE CHARGE DE RECouvreMENT
LESTERPS (01) 1 rue de la Poste 54000 LESTERPS COMMUNE DE LESTERPS	11, Rue de la Poste 54000 LESTERPS M. ou MME NOM Prénom ADRESSE CP VILLE
DATE DE LA CREANCE : NOVEMBRE CANTINE VOS PUPITS	
IMPUTATION	MONTANT MONTANT T.T.X
Compte - Désignation - Fonction - N° ancrage	Montant à payer - Collectif - Somme due
	SOMME DUE
	Total somme due

Particularités, remarques et appuis :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.
Annexes de la DDPF :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.
Notes de la DDPF :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.
Notes de la DDPF :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.

Il est possible de payer votre facture en espèces ou par carte bancaire auprès d'un partenaire agréé.

Buraliste agréé le plus proche : **Epicerie FIXE-GANTEIL Marinette**

N'oubliez pas votre avis, le QRcode situé en bas à gauche du document est absolument nécessaire pour la transaction.

2- Paiement en ligne

TITRE EXECUTOIRE COPIE DESTINEE AU DEBITEUR FORMANT AVis DES SOMMES A PAYER	
COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT	COMPTABLE CHARGE DE RECouvreMENT
LESTERPS (01) 1 rue de la Poste 54000 LESTERPS COMMUNE DE LESTERPS	11, Rue de la Poste 54000 LESTERPS M. ou MME NOM Prénom ADRESSE CP VILLE
DATE DE LA CREANCE : NOVEMBRE CANTINE VOS PUPITS	
IMPUTATION	MONTANT MONTANT T.T.X
Compte - Désignation - Fonction - N° ancrage	Montant à payer - Collectif - Somme due
	SOMME DUE
	Total somme due

Particularités, remarques et appuis :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.
Annexes de la DDPF :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.
Notes de la DDPF :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.
Notes de la DDPF :
 Le présent document est établi en vertu de la loi n° 2015-912 du 22 juillet 2015 relative à la transparence financière de la vie publique.

Paiement par internet : en vous connectant sur
www.payfip.gouv.fr
 - Identifiant collectivité : XXXXXX
 - Référence : XXXX-XXXXXXXX-XXXXXX

1

Le site de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques.

2

SAISIR L'IDENTIFIANT STRUCTURE PUBLIQUE
 Veuillez renseigner l'identifiant structure publique :

3

SAISIR REFERENCE DETTE
 Veuillez renseigner la référence de la dette :
 Identifiant structure publique :
 Référence :

- 1- Cliquer sur « PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES »
- 2- Entrer l'identifiant collectivité
- 3- Entrer la référence
- 4- Procéder au paiement au moyen de votre carte bancaire